

M. POULIOT: Et c'était la classification première et nous ne l'avons pas eue.

M. Pouliot:

D. Vient ensuite une correction. Ce n'est pas une question. C'est une correction que je veux faire dans le tableau du nombre de personnes qui étaient dans le service et que la Commission du service civil a admises en bloc. Devant chaque nombre, il y avait le signe plus ou le signe moins, mais le sténographe a omis ces signes qui figuraient dans le tableau. Je demanderais à M. Bland comment il se fait que de ceux qui gagnaient moins de \$600 il y en avait 1,054 qui recevaient moins que ceux qui avaient été nommés en vertu,— il y a une liste de ceux de la Commission du service civil qui étaient au nombre de 2,639; et ceux qui avaient été nommés par la Commission du service civil, au nombre de 3,078, recevaient de \$600 à \$999. Il y a moins (—) 439. Et au-dessous de \$600, les fonctionnaires nommés par la Commission du service civil, 2,089, et sous l'autorité de la Commission du service civil, moins (—) 1,054. Je me suis demandé pourquoi, dans le premier cas, il y avait 439 en moins et dans l'autre cas 1,954 en moins?—R. Je crains de ne pouvoir répondre à cela. Ce tableau ne fut pas compilé par la Commission, mais par le conseil du Trésor, si vous vous rappelez. Je ne sais quelle serait la réponse à votre question.

M. POULIOT: C'est très bien. Maintenant, verriez-vous quelque inconvé-
nient à ce que le changement soit fait tel qu'il a été donné au sténographe?

Deuxième question:

M. TOMLINSON: Non, la troisième.

M. POULIOT: Non, l'autre n'était pas une question.

M. Pouliot:

D. Monsieur Bland, vous avez reçu cette lettre à propos de ceux qui étaient des parents proches ou éloignés des fonctionnaires qui ont donné des renseignements sur le caractère?—R. Oui, je l'ai, monsieur Pouliot. Voici ma réponse:

OTTAWA, 18 avril 1939.

CHER MONSIEUR POULIOT:

En réponse à votre demande de renseignements en date du 29 mars, dans laquelle vous demandiez les noms des employés de la Commission du service civil qui étaient des parents proches ou éloignés des fonctionnaires qui avaient donné des renseignements sur leur caractère, je dois dire que les seuls cas où des références semblent avoir été données par des parents, sont ceux de Mlle A. A. Bastien et de M. O.-A. Lefebvre. Dans le premier cas, M. J.-L. Chatelain est un beau-frère. Il faut remarquer toutefois que la preuve dans ce cas a été faite en 1914 et que la recommandation d'un parent ne serait plus acceptée aujourd'hui. Dans le cas de M. Lefebvre, on peut remarquer que le Frère Victor Henri est un oncle. Dans ce dernier cas, une nouvelle recommandation fut exigée pour remplacer celle de la personne apparentée au candidat.

Bien à vous,

Le président,

(Signé) C. H. BLAND.

D. A présent, monsieur Bland, avez-vous la liste des noms des fonctionnaires ou des hauts fonctionnaires qui ont été nommés à titre de conseillers?—R. Cela se complète aujourd'hui et je compte que ce sera prêt pour cet après-midi.

M. POULIOT: Vous plaira-t-il, messieurs, que cela soit passé au sténographe et annexé au compte rendu comme appendice n° 7?

Quelques MEMBRES: Accepté.